

## Le Burundi rejette des appels à la réforme et à la surveillance

Human Rights Watch, le 4 juillet 2022 Il est urgent de donner accès au Rapporteur spécial de l'ONU et de libérer les prisonniers politiques. Le représentant du Burundi au Conseil des droits de l'homme des Nations unies a mis fin, une fois de plus, à tout espoir que son pays coopère avec le nouveau Rapporteur spécial des Nations unies, chargé de surveiller et de rendre compte de la situation des droits humains dans le pays. Le Burundi accuse le Conseil d'ingérence politique dans ses affaires internes.

Le 29 juin, après une présentation du Rapporteur spécial, certains États ont exprimé leurs préoccupations du fait que des figures de l'opposition sont prises pour cibles. Ils ont également demandé aux autorités de mener des enquêtes approfondies et de poursuivre les cas présumés d'extrajudiciaires, de disparitions forcées, de torture et d'autres violations et abus des droits humains. Mais de nombreux États ont aussi salué les efforts du gouvernement, les progrès supposément accomplis et le travail pourtant discuté de sa commission nationale des droits humains, qui manque d'indépendance.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});

De notre point de vue, il est difficile de déterminer quels efforts le gouvernement déploie réellement pour lutter contre les violations systématiques des droits humains au Burundi. Depuis son arrivée au pouvoir il y a deux ans du président Ndayishimiye, nos enquêtes ont mis en évidence les maux que ceux perpétrés sous le régime de Pierre Nkurunziza, son prédécesseur, resté au pouvoir pendant 15 ans. Nous avons constaté des mesures positives limitées sous Ndayishimiye. Les autorités burundaises ont levé certaines suspensions imposées des médias et la société civile et remis en liberté plusieurs défenseurs des droits humains et journalistes. Mais si le gouvernement est sincère dans ses intentions affichées de mettre en œuvre des réformes et d'améliorer son image, il doit aller beaucoup plus loin. En ce moment, l'avocat et ancien défenseur des droits humains Tony Germain Nkina, qui a été arrêté en octobre 2020, reste injustement emprisonné. Malgré l'absence de preuves crédibles présentées par l'accusation reconnu coupable de collaboration avec un groupe rebelle burundais opérant en République démocratique du Congo, qui est accusé d'attaques au Burundi. La répression exercée par le gouvernement se poursuit, et notre dernier rapport a constaté de nouveaux meurtres, disparitions, détentions arbitraires et actes de torture à l'encontre d'opposants du gouvernement. Le système judiciaire n'est pas indépendant. Un cas flagrant concerne huit Burundais qui ont été détachés au secret et torturés en Tanzanie. Lorsque la Tanzanie a renvoyé de force ces réfugiés, les autorités burundaises les ont jugés pour participation des bandes armées. Bien qu'un juge burundais ait déclaré que l'affaire était politique et acquittés de tous les chefs d'accusation en août 2021, puis de nouveau en appel en mars 2022, six restent incarcérés. Il est temps que les autorités burundaises passent de la parole aux actes, en donnant accès au Rapporteur spécial, en libérant toutes les personnes injustement emprisonnées, en arrêtant les auteurs de violations des droits humains et en ouvrant des poursuites à leur encontre. Clémentine de Montjoye Chercheuse, division Afrique

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});